

**COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Entente de collaboration UPA-FERME-RATTMAQ sur la protection des droits des travailleurs étrangers temporaires

Longueuil, 25 mai 2022 – L'[Union des producteurs agricoles](#) (UPA), la [Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère](#) (FERME) et le [Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec](#) (RATTMAQ) annoncent la conclusion d'une entente de collaboration visant à assurer un environnement de travail sain, sécuritaire et respectueux des droits des travailleurs étrangers temporaires (TET).

Rappelons qu'en raison de la pénurie de main-d'œuvre persistante dans le secteur agroalimentaire, la présence au Québec des quelque 20 000 TET en provenance du Mexique, du Guatemala et d'autres pays est essentielle à la filière agroalimentaire québécoise, plus particulièrement dans le secteur horticole (fruits, légumes, etc.).

L'UPA et FERME offrent un encadrement soutenu aux employeurs agricoles du Québec et ces derniers sont bien au fait de leurs obligations et responsabilités à l'endroit des TET. À témoin, le gouvernement canadien n'a identifié qu'une douzaine de situations problématiques ces trois dernières années dans la province. Le RATTMAQ offre quant à lui des services d'accompagnement en matière d'immigration, de santé, d'éducation ou de francisation pour les travailleurs migrants agricoles dans la province de Québec. Il assure aussi la défense et la promotion des intérêts de ces travailleurs, tout en les sensibilisant à leurs droits, obligations et responsabilités.

Depuis 2018, les trois organisations participent activement aux travaux de la Table de concertation sur les travailleurs étrangers temporaires agricoles qui favorise un développement harmonieux et dynamique des entreprises, tout en permettant de traiter de grands enjeux rencontrés par les TET et les employeurs. Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole (AGRICarrières), la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST), la Commission des partenaires du marché du travail, Emploi et Développement social Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, le réseau des Centres d'emploi agricole, Service Canada ainsi que le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce y sont aussi représentés.

L'entente de collaboration conclue entre les trois organisations favorise quant à elle une étroite synergie entre les organisations signataires afin de maximiser et d'accélérer l'intervention des intervenants appropriés, advenant d'autres cas problématiques. L'échange rapide d'information, le regroupement des forces d'action et la mise en commun des expertises sont au cœur de cette nouvelle entente au regard de situations regrettables comme les mauvaises conditions de travail ou de logement, le changement illicite d'employeurs, le maraudage d'employés ou le non-respect des droits des TET (retenue de documents officiels, accidents de travail non déclarés, déplacements restreints, etc.). Des pratiques malheureuses comme les frais de certains exploitaires à l'étranger, ou l'émergence de « passeurs » vers les États-Unis, pourront aussi faire l'objet de pressions conjointes auprès des intervenants gouvernementaux concernés.

Citations :

« Les travailleurs étrangers temporaires parcourent des milliers de kilomètres pour venir travailler dans nos fermes, malgré l'éloignement de leur famille et le dépaysement, et subvenir aux besoins des leurs. Plusieurs reviennent d'année en année dans les mêmes entreprises et deviennent des participants actifs à leur croissance. Notre responsabilité, à titre d'employeurs consciencieux et en vertu de toute la reconnaissance qui leur est due, est de les accueillir à bras ouverts et d'assurer, par tous les moyens mis à notre disposition, le respect de leurs droits. »

Martin Caron, président général de l'UPA

« Comme organisation, FERME à tout intérêt à ce que les programmes des travailleurs étrangers temporaires fonctionnent de manière optimale, tant pour les employeurs que pour les travailleurs. Avec cette entente de collaboration FERME-RATTMAQ-UPA, nous travaillerons à notre intérêt commun qui est le bien-être des travailleurs et des employeurs ainsi que l'intégrité des programmes. Nous sommes d'avis qu'en communiquant promptement, nous pourrions mieux guider les travailleurs et les employeurs s'il y a un éventuel souci. Pour nous, c'est une continuité de la table de concertation qui nous permet de travailler conjointement afin de prendre des mesures proactives dans diverses situations. »

Martin Gibouleau, président de FERME

« Le Réseau d'aide aux travailleuses et travailleurs migrants agricoles du Québec (RATTMAQ) offre des services d'accompagnement dans les domaines de santé et de justice; ainsi que pour la défense des droits des travailleurs et travailleuses depuis 2008. Le RATTMAQ accompagne gratuitement plusieurs travailleurs et travailleuses qui doivent déposer des plaintes auprès de la CNESST pour faire respecter leurs droits. Par cette nouvelle entente de collaboration avec l'UPA et FERME, nous visons de régler plus rapidement et efficacement certaines situations problématiques vécues par des travailleurs et travailleuses sur des fermes du Québec. Nous croyons aussi que l'UPA et FERME vont poursuivre leur mission d'éducation auprès des employeurs afin que tous les droits des travailleurs et travailleuses soient respectés. »

Michel Pilon, directeur général du RATTMAQ

— 30 —

Renseignements :

Jessica Blackburn

Chargée des relations de presse et des réseaux sociaux, UPA
450 679-0540, poste 8415 | 418 540-0638 | jblackburn@upa.qc.ca

Fernando Borja

Directeur général, FERME
514 387-8816 poste 227 | fernando.borja@fermequebec.com

Michel Pilon

Directeur général, RATTMAQ
514 244-7788 | RATTMAQ2017@outlook.com